

**Commune de CANY-BARVILLE
CONSEIL MUNICIPAL – Séance du lundi 05 août 2019
COMPTE-RENDU DE PRESSE**

L'an deux mil dix-neuf le cinq août à 18h30, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre THEVENOT, maire de la commune de Cany-Barville.

Etaient présents :

M. Jean-Pierre THEVENOT, Maire – Mme Christel CARPENTIER, adjointe au maire, M. Jean-Charles FONTAINE, conseiller municipal délégué,
M. Yvan BUNEL, M. Jean-Yves STEPHAN, Mme Evelyne ARONDEL, Mme Odile MARCHAND, Mme Agnès LEDUC, M. Pascal LARGILLET, Mme Martine DECOOL, M. Michel LEVIEUX, Mme Annie LEFRANCOIS et M. Gilles BLANQUET - conseillers municipaux.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. Michel BAUDRY donne pouvoir à M. Jean-Yves STEPHAN
M. Pierre-Yves JEGAT donne pouvoir à M. Jean-Charles FONTAINE
Mme Marlyse DOULET donne pouvoir à M. Jean-Pierre THEVENOT
M. Nicolas MOLETTE donne pouvoir à M. Pascal LARGILLET

Absents excusés : Mme Marie-José LELAUMIER-GUILLEBERT, Mme Brigitte HATTON, Mme Aurore RAUCH

Absents : Mme Myriam BOUQUEREL, Mme Magali GOY, et M. Romain DEHAIS.

Date de convocation : 30 juillet 2019

Monsieur le Maire constate le quorum, et ouvre la séance à 18h30. Il donne lecture de l'ordre du jour. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme Martine DECOOL est élue secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la séance du conseil municipal du lundi 24 juin 2019 est soumis à l'approbation de l'assemblée. Adopté à l'unanimité.

Délibérations :

Location du local commercial – bail commercial - 5, rue du Général de Gaulle

Le local commercial, sis 5, rue du Général de Gaulle, est vacant depuis le 07 mars 2019. Ce local présente une superficie de 57,23m².

Afin de poursuivre les démarches pour la location de ce bien, il convient de fixer le montant du loyer mensuel, ainsi que les modalités de reprise.

Le conseil municipal fixe le montant du loyer mensuel à 458,33€ HT soit 550,00€ TTC, confie la rédaction du bail commercial à intervenir à Maître Stephen DU CRAY, notaire à Cany-Barville, et renonce au droit de préemption sur ce local, et souhaite poursuivre la location du bien, Adopté à l'unanimité.

Location d'une case commerciale - bail précaire – 15, place Robert Gabel

La case commerciale sise 15, place Robert Gabel, est vacante depuis le 31 mars 2019.

Le conseil municipal accorde un bail précaire pour la location de ce bien, à compter du 1^{er} septembre 2019. Adopté à l'unanimité.

Redevance d'occupation du domaine public : détermination du prix pour les terrasses de la Place Robert Gabel – exercice 2019

Vu l'article L.2125-1 du code général de la propriété des personnes publiques,

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRe,

Afin de permettre l'occupation du domaine public aux droits des commerces situés sur la place Robert Gabel, installant des terrasses, le conseil municipal fixe la redevance annuelle. Adopté à l'unanimité.

Remboursement de sinistres par les assurances

Suite à différents sinistres subis sur des biens communaux, le conseil municipal accepte les indemnités proposées par les assurances. Adopté à l'unanimité.

Participation aux dépenses de fonctionnement de l'école maternelle de Grainville la Teinturière – année scolaire 2018/2019

Vu l'article L.212-8 du code de l'éducation,
Le conseil municipal accepte de verser une participation financière à la commune de GRAINVILLE LA TEINTURIERE, pour un enfant scolarisé en classe de maternelle, au titre de l'année scolaire 2018/2019.

Participation aux dépenses de fonctionnement de l'école élémentaire de Doudeville pour un enfant scolarisé en classe ULIS – année scolaire 2017/2018

Vu l'article L.212-8 du code de l'éducation,
Le conseil municipal accepte de verser une participation aux frais de fonctionnement de l'école élémentaire publique Joseph BRETON de Doudeville, pour la scolarisation d'un enfant, pour l'année scolaire 2017/2018.

Compte-rendu des décisions du maire prises en vertu de la délégation de pouvoirs au maire.
Décision en date du 17 juillet 2019 : attribution d'une commande à l'entreprise AUBER à THIETREVILLE – 76540, pour la fourniture de matériel de désherbage.

Agenda :

- Vendredi 09 août 2019 à partir de 18h30 : accueil des touristes au camping « le Clos des Charmilles »
- Samedi 10 août 2019 : accueil de la délégation belge de Moorslede
- Dimanche 11 août 2019 : corso fleuri
- Foire aux antiquités du jeudi 15 août au lundi 19 août 2019 – parking de la salle Daniel Pierre
- Dimanche 1^{er} septembre 2019 – 75^{ème} anniversaire de la libération de Cany-Barville
- Samedi 07 septembre 2019 : forum des associations au Sporticaux.

Planning prévisionnel des prochains conseils municipaux :

- Lundi 16 septembre 2019

La séance est levée à 19h55.

Fait à Cany-Barville, le 06 août 2019.

Le Maire,



Jean-Pierre THEVENOT

